

République Française
Département des Pyrénées- Orientales
Commune de Ur

Arrêté Municipal
N°05/2026
Du 09 mars 2026

**Portant restriction temporaire de circulation Avenue Emmanuel
BROUSSE**
« En agglomération »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Vu la demande de l'entreprise CIRCET 1 Allée des chênes 88000 Epinal : 06.07.18.36.22.

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, de réglementer la circulation des véhicules Avenue Emmanuel BROUSSE - RD 618, territoire de la commune d'UR, en agglomération, pour le raccordement de la fibre au 01 avenue Emmanuel BROUSSE, besoin de stationner avec une nacelle.

ARRETE

Article 1 : Le Mercredi 01 Avril 2026 de 13h00 à 17h00.

Article 2 : Avenue Emmanuel BROUSSE - RD618, dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules au niveau du numéro 1 avenue Emmanuel BROUSSE.

- Restriction sur la section courante ;
- Basculement de circulation sur chaussée opposée ;
- Circulation alternée par feux tricolores (fiche de signalisation CF24) ou manuellement par piquets K10 (fiche de signalisation CF23) ;

Sur la zone de travaux de type chantier mobile : prévoir un balisage et un basculement de circulation sur la chaussée opposée par circulation alternée.

.../...

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place, entretenue, et enlevée par l'entreprise :

S RESEAU
MAHI Sofiane - Tel 06.65.65.90.61.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Ces dispositions annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune :
www.ville-ur.fr.

Article 6 : Madame la Secrétaire Générale de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales ;
- Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ;
- M. le Directeur du S.D.I.S. du département des Pyrénées-Orientales ;
- M. le Directeur CIRCET Epinal

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE	
	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Transmise à la Préfecture le :	
Date de Réception Préfecture :	
AR Préfecture N°	
Publiée et/ou notification le :	
Document certifié conforme	
Le Maire,	
<i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.</i>	

Le Maire,

Francis GANTOU



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : MAHI Prénom : Sofiane
Dénomination : S RESEAU Représenté par :
Adresse : 199 RUE HELENE BOUCHER 34170 CASTELNAU-LE-LEZ Pays : FRANCE
Téléphone : 06.65.65.90.61 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : supportd3sfr@sreseau.com @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : CIRCET
Adresse : 1 Allée des chênes Localité : EPINAL
Code postal : 88000 Pays : France
Nom contact : CIRCET EPINAL
Téléphone : 06 07 18 36 22 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : GestionDDV @ circet.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : AVENUE EMMANUEL BROUSSE
Code postal : 66760 Localité : UR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Afin de raccorder à la fibre MME FONT VERONIQUE, il m'est nécessaire d'intervenir au 1AVENUE EMMANUEL BROUSSE à 66760 UR, pour une intervention le 2026-04-01 à 13:00 pour une durée de 4 heures. Le technicien a besoin de se stationner dans cette rue avec la nacelle pour pouvoir raccorder le client à la fibre depuis les poteaux. Pour cela, il effectuera En ville avec réduction de la route avec l'aide de son binôme, le temps du raccordement
Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation 01/04/2026
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : MAHI Prénom : Sofiane
Dénomination : S RESEAU Représenté par :
Adresse Numéro : 199 Extension : " Nom de la voie : RUE HELENE BOUCHER
Code postal 34170 Localité : CASTELNAU-LE-LEZ Pays : FRANCE
Téléphone 06.65.65.90.61 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : supportd3sfr@sreseau.com @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 04/03/2026

Nom : CIRCET CAN EPINAL Prénom : Qualité :

Afin de raccorder à la fibre le client MME FONT VERONIQUE , il est nécessaire d'intervenir au 1 AVENUE EMMANUEL BROUSSE à 66760 UR, pour une intervention le 2026-04-01 à 13:00, pour une durée de 4 heures

Le technicien a besoin de se stationner dans cette rue avec la nacelle pour pouvoir raccorder le client à la fibre depuis les poteaux

Pour cela, il effectuera une intervention En ville avec réduction de la route avec l'aide de son binôme, le temps du raccordement

